

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
 75011 PARIS
 Tél : 01 55 65 04 00
 Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
 Web: <https://www.codinf.fr>

Directeur de publication :
 John MADZELA
 Rédacteur :
 Alain WOLGENSINGER

LA LETTRE CODINF

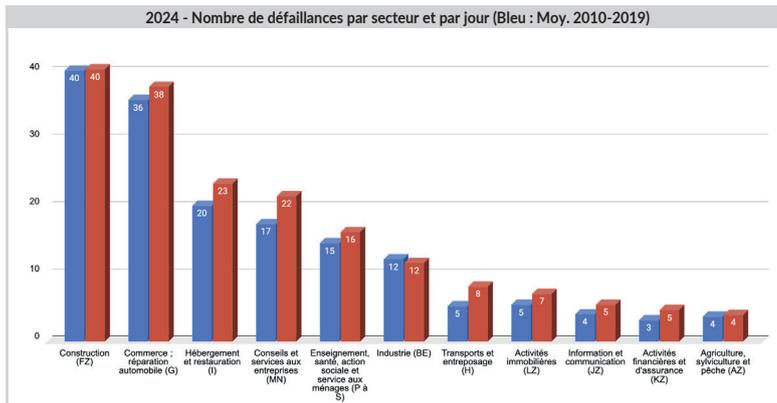


DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : BIENTÔT LE REDOUX ?

Trop tôt pour l'affirmer, d'autant que les statistiques mensuelles de la Banque de France sur les chiffres de février ont pris du retard et seront publiées exceptionnellement en avril prochain.

Nous croyons chez CODINF que cette hausse brutale après-COVID devrait bientôt se stabiliser à des chiffres plus "normaux" c'est-à-dire plus proche de la moyenne avant COVID. Ce qui semble envisageable pour certains secteurs qui ne sont somme toute pas très éloignés de cette moyenne (voir graphique ci-contre : chiffres en bleu sur le tableau 2010-2019).

Ceci dit, le climat d'incertitude géopolitique actuel et les annonces de perturbations voire sanctions (douanières, entre autres) à venir ne facilite pas la vie des entreprises. Des surprises restent possibles.



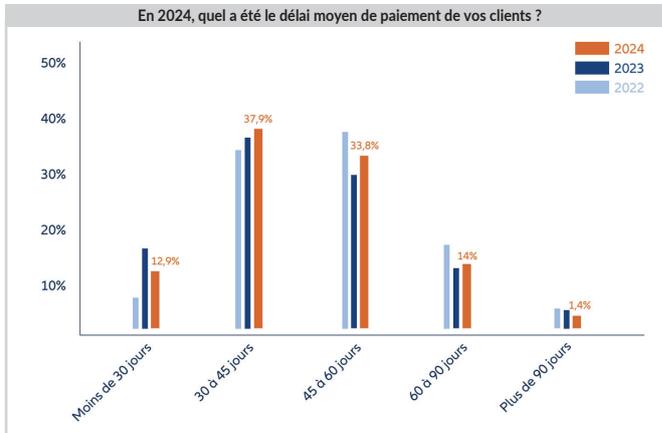
Source : CODINF à partir des statistiques BDF Défaillances d'entreprises 01-2025

QUE DIT LA MÉTÉO DES PAIEMENTS ?

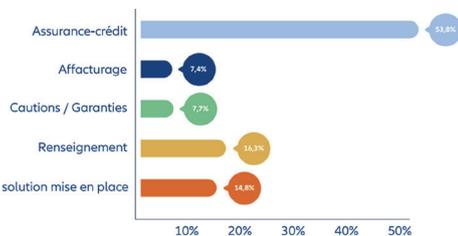
Allianz Trade vient de publier son Baromètre du risque client 2025. Le sujet semble brûlant d'actualité compte tenu des bouleversements de ces dernières semaines (sanctions douanières - cf infra et déclaration de guerres économiques à tout-va). D'autant que la plupart des répondants (80%) sont essentiellement en commerce B2B (ventes inter-entreprises).

Et pourtant : seules 10% des entreprises craignent pour leurs ventes à l'export. (près de 40% des répondants n'exportant pas de manière significative). Ce sondage apporte un éclairage utile et intéressant sur les délais de paiement (voir graphique ci-contre).

Il montre que le délai de paiement effectif tend à se dégrader, ce qui est souvent le révélateur des défaillances actuelles et l'antichambre des défaillances à venir. (Adhérents CODINF, usez sans modération de cet indicateur : il est redoutablement efficace et simple à mettre en oeuvre !) Baromètre peu réjouissant car (1) près de 1/3 des entreprises interrogées anticipent un rallongement des délais ! (2) Plus des 2/3 craignent une hausse des impayés et (3) Plus de 80%, une hausse des défaillances.



Source : Allianz Trade / Baromètre du risque client 2025



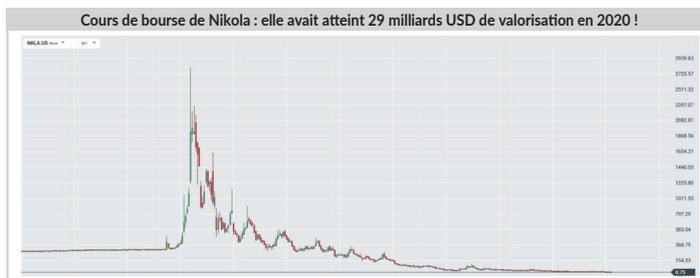
Source : Allianz Trade / Baromètre du risque client 2025

Ultime surprise : plus d'une entreprise sur deux utilise l'Assurance Crédit contre le risque d'impayé

SALE TEMPS POUR LE CLIMAT !

Sur les mois de janvier/février, des entreprises phares du secteur des énergies renouvelables sont déclarées en faillite : Northvolt (fabricant suédois de batteries lithium-ion, également implanté en Amérique du Nord), Nikola (fabricant américain de camions électriques), Photowatt (fabricant de panneaux photovoltaïques, fermeture annoncée sur 2025 par son propriétaire EDF).

Pourtant certaines de ces sociétés avaient réalisé un parcours étonnant (voir graphique ci-contre). Northvolt avait levé en janvier 2024 un prêt vert de 5 milliards de dollars pour agrandir ses usines de batteries en Suède ! Photowatt avait été créée en 1979 (l'année du second choc pétrolier) et comptait parmi les principaux fabricants de panneaux photovoltaïques dans le monde dans les années 2000 avant de périr. Ces épisodes douloureux nous le rappellent : en Credit Management, l'argument "Too big to fail" (Trop grand pour tomber) est inopérant. On ne peut se fier aux chiffres de croissance ou de taille étourdissants dans un secteur promis au plus bel avenir pour accorder des encouragements de créances inconsidérés. Car la croissance coûte chère, la concurrence est féroce, l'infortune peut rôder et au final la situation peut se retourner. *Sic transit gloria mundi...*



Source: xtb.com

DO YOU SPEAK FEDERAL REGISTER ?

Le 'Federal Register', c'est l'équivalent de notre JO (Journal Officiel). Les fameux 'Executive Orders' (l'équivalent de nos Décrets) que signent en si grand nombre le Président des USA ne sont d'application immédiate qu'après leur publication dans le JO des USA... heureusement car sinon l'arbitraire et le flou règneraient. Or, les droits de douanes (vous savez: les 'Tariffs') dont l'Oncle Sam menace tant de pays sur décision souveraine doivent d'abord être officialisés en étant publiés dans le 'Federal Register'. Alors, qu'en est-il ?



A ce jour, nous avons compté 9 décrets traitant de *duties* (droits de douane) sur les 92 signés souvent à grand renfort de communication en 40 jours de mandat (un record !). Et tous concernent les reproches faits à des pays voisins de laisser rentrer des drogues illicites. La turbulence des annonces spectaculaires à répétition aurait pu faire croire le contraire. Ne vous méprenez pas : nous ne disons pas que le locataire de la Maison Blanche ne mettra pas ses menaces à exécution. Mais de fait beaucoup d'annonces prétendent "à effet immédiat" semblent perdues dans les limbes du circuit de traitement administratif. Donc, suivons méthodiquement ... et évitons les mouvements de panique !



Vrai ou Faux ? « Mon fournisseur m'a livré en retard. Ne voulant pas envenimer les choses, je ne lui ai pas réclamé les pénalités de retard prévues au contrat. Mais la fois prochaine, pas question qu'il y échappe : je pourrai les appliquer ! »

Réponse : Faux

Explication : Certes vous n'avez pas envenimé les choses... pour lui. Mais pour vous, si ! « Qui ne dit mot consent » dit l'adage. Cela ne fonctionne pas toujours en droit où l'accord doit généralement être explicite. Mais ici justement, il y a « de fait une modification au contrat », c'est-à-dire un « avenant tacite ». L'acheteur ne pourra (plus) alors s'opposer au refus du vendeur de payer les pénalités, malgré ce qui est pourtant écrit sur le document contractuel. Le Juge saisi en cas de litige trancherait vraisemblablement dans ce sens, estimant que l'acheteur aurait dû se montrer plus diligent dans la défense de ses intérêts quand il le pouvait. La prochaine fois : l'acheteur indiquera qu'il se réserve la possibilité d'appliquer les pénalités lors d'un prochain retard.

COIN CONSEIL

Faites jouer un acteur... en coulisse

Une facture impayée, un contrat interrompu, une spoliation de propriété intellectuelle, un commerçant en litige avec son bailleur (rappelez-vous : c'était fréquent pendant la période Covid), ... autant de domaines dans lesquels le Médiateur des Entreprises, Pierre Pelouzet (cf. photo ci-contre), et son équipe (une centaine de médiateurs/trices sur tout le territoire) interviennent : **rapidement, confidentiellement** et surtout, **gratuitement** (!) car il s'agit bien d'un service public. Dommage de s'en priver, en particulier si on est face à un gros client, fournisseur ou bailleur avec lequel on ne peut/veut se fâcher (impossible d'aller au Tribunal)... Un tiers peut fortement aider à recréer le dialogue.



A noter : un groupe de plusieurs entreprises peuvent saisir le Médiateur en même temps si elles rencontrent le même problème.

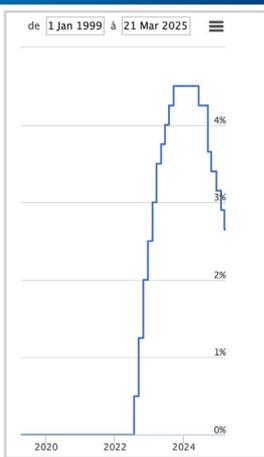
UN PEU D'HISTOIRE : Le Médiateur des Entreprises (cf. supra) fait partie des acteurs qui ont mis en place le parcours "Achats Responsables" et contribué à la naissance du Label RFAR. La France l'a ensuite proposé à l'organisation ISO, pour créer une norme internationale inspirée de la norme française et du Label RFAR. En naquit la norme internationale ISO 20400 "Achats Responsables" en 2017.

BCE = BONHEUR DU CRÉDIT EFFERVESCENT ?

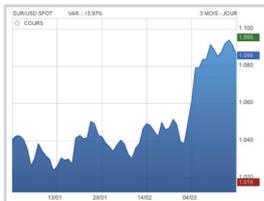
Et de six ! Une nouvelle baisse des taux EURIBOR décidée par la BCE, malgré les incertitudes de tous ordres en ce moment, pour soutenir l'activité*.

Cela pourrait avoir plusieurs conséquences :

- Favoriser l'octroi de prêts par les banques commerciales, ce qui pourrait relancer le secteur de l'immobilier et du coup le BTP, les matériaux de construction, la location d'engins, etc. Sans oublier la consommation des ménages en biens durables (électronique, automobile...)
- Faire baisser l'EURO par rapport au Dollar US, compte tenu du différentiel de taux avec la Fed (de presque 2% !). Et pourtant... l'Euro a gagné 4% par rapport à l'USD depuis mars :



Source : BCE - Euribor



Source : Boursorama.com

L'Euro, une nouvelle monnaie refuge ? Un coup dur pour les exportateurs ? Une baisse de la facture énergétique pour l'Eurozone ? A suivre... Il est vrai que ces nouvelles sont absorbées dans le tumulte médiatique permanent.

* Pour rappel, pour la 6^{ème} fois en un an, votre entreprise doit modifier le taux de calcul des pénalités de retard de vos clients sur 12,65% si vous avez opté pour le taux supplétif (EURIBOR+10%). (CODINF privilégie un taux forfaitaire mensuel significatif + un minimum).

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
910 000 €	BRICOMAN	42080992300543	28/02/2025
840 000 €	IDEX ENERGIES	31587164000662	28/02/2025
790 000 €	BEAUTE PRESTIGE INTERNATIONAL	37944598400055	28/02/2025
670 000 €	CHUBB FRANCE	70200052201044	21/02/2025
383 000 €	SIGNIFY FRANCE	40280552700627	13/02/2025
320 000 €	ELIVIE	33395438601374	21/02/2025
300 000 €	URBASOLAR	49238115700113	13/02/2025
260 000 €	SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE	42110670901047	21/02/2025
260 000 €	BASF FRANCE	54206915800518	13/02/2025
183 000 €	INGENIERIE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT CONSTRUCTION	38977638600119	20/02/2025
144 000 €	DORAS	01585179300016	13/02/2025
140 000 €	SAICA EL	41346459500037	21/02/2025
85 000 €	SAVOYE	33417099000116	13/02/2025
81 000 €	STRICHER	77574144000140	13/02/2025
65 000 €	PENET PLASTIQUES	38977359900086	20/02/2025
63 000 €	ELECTRO DEPOT FRANCE	43374453900423	20/02/2025
55 000 €	MANUFACTURE ARTICLES PRECISION DESSIN	32572042300020	21/02/2025
30 000 €	CERBALLIANCE AUVERGNE RHONE ALPES	45363546800540	21/02/2025
20 000 €	TEREOS STARCH & SWEETENERS LBN	48089140700029	20/02/2025
20 000 €	IONIS GROUP - IONIS SCHOOLS OF TECHNOLOGY AND MANAGEMENT	39182082600074	13/02/2025
19 000 €	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NORMANDIE	39846158200015	13/02/2025
11 000 €	LA COMTOISE DES VIANDES JEAN ROYER SAS	64595005600053	20/02/2025
10 000 €	G2 LOGISTIQUE ET DISTRIBUTION	50983928800032	21/02/2025
7 500 €	RYSSSEN ALCOOLS	49129379100027	20/02/2025
4 000 €	UNION FLANDRE PICARDIE	80296124300010	13/02/2025
3 000 €	RHONE-la Société FRUITS	51112302800017	21/02/2025
2 000 €	OLICOURS	49856060600028	21/02/2025

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

CODINF n'a exceptionnellement pas pu être présent. Signalons cependant la signature de la Charte par l'organisme public FRANCE TRAVAIL (le successeur de Pôle Emploi).